

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la  
DORDOGNEArrondissement de  
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le lundi quinze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

**Présents:** M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène.

**Absent :** M. DUMAURE Arnaud (procuration à M. CHIOROZAS Jean-Paul)

**Secrétaire :** Mme DUMAS Natacha

### N° 2023-26 : Suppression et création d'emploi au tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la vacance de l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet de **seize heures** hebdomadaires, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire **propose** à l'assemblée :

- la suppression de l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet de **seize heures** hebdomadaires ;
- la création d'un emploi permanent d'**Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet à raison de **seize heures** hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux au grade d'**Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien de la voirie et des abords ;
- Entretien des espaces dévolus au public ;
- Entretien des bâtiments publics et des locaux municipaux ;
- Participation à l'entretien et la maintenance du réseau d'assainissement collectif ;
- Participer à la mise en place d'installations pour diverses manifestations ;
- Assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisés.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire **propose** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour intégrer les créations demandées.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	Durée Hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
<b>Cadre d'emploi Adjoint Administratif Territorial:</b> - Adjoint administratif	<b>31h00</b>	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	<i>SECRÉTAIRE DE MAIRIE</i>
<b>Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux:</b> -Adjoint technique  -Adjoint technique  -Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>30h30</b>  <b>35h00</b>  <b>16h00</b>	1  1  1	1  1  1	<i>AGENT POLYVALENT RESTAURATION AGENT D'ENTRETIEN  AGENT D'ENTRETIEN</i>
<b>Cadre d'emploi des Agents de maîtrise territoriaux :</b> - Agent de maîtrise  - Agent de maîtrise	<b>35h00</b>  <b>23h30</b>	<u>2</u> 1  1	<u>2</u> 1  1	<i>AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE POLYVALENT</i>
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	Durée Hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
<b>Cadre d'emploi Adjoint Administratif Territorial:</b> - Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>16h00</b>	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	<i>GÉRANT D'AGENCE POSTALE COMMUNALE</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 26 mai 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023